ANNEXE A : Responsabilités de l'Assistant(e) Elémentaire - Ecole Française de Battambang (EFB)

Dans la classe

1. Assiste les enseignants des classes élémentaires dans les classes et selon les horaires définis par le planning de l'école.
2. Pendant les heures de classe, sous la supervision de l'enseignant :
   - accompagne les élèves dans la réalisation de leurs exercices et de leur projet de différenciation,
   - aide à la gestion de la classe, respect de la discipline, suivi du planning par les élèves, maintien d'une ambiance studieuse et bienveillante favorable à la socialisation des enfants, à leur épanouissement dans la vie en collectivité et à leur progression dans leur scolarité,
   - peut être amené à animer des ateliers ou activités pédagogiques sous la supervision de l'enseignant,
   - Si besoin, accompagne les sorties scolaires des autres classes (1/trimestre).
3. En dehors des heures de classe, sous la supervision de l'enseignant respectif et dans le respect du planning de l'école :
   - aide à la réalisation des tâches administratives et comptables de la classe : photocopies, scan et envoi des évaluations des élèves au Cned, achat de petit matériel, etc.,
   - aide à la préparation matériel pédagogique, affichage, etc.
4. Informe la direction de tout problème concernant un/des élève(s), qu'il soit mineur ou majeur, qu'il soit scolaire, comportemental, médical ou de toute autre nature afin que les dispositions nécessaires puissent être prises dans les meilleurs délais.

Dans l'école

1. Est responsable devant le chef d'établissement et se rapporte directement à l'enseignant référent et au coordinateur pédagogique.
2. Est présent à l'école de 7h30 à 16h du lundi au vendredi (hors pause de midi) et suit le calendrier scolaire de l'EFB
3. Travaille harmonieusement avec tous les membres de l'équipe pédagogique et administrative ;
4. Suit le fonctionnement institutionnel de l'école (rencontres pédagogiques, formations éventuelles, réunions, moments de surveillance, encadrement d'élèves d'une autre classe en cas d'absence d'un(e) des tuteurs/trices, etc) ;
5. Peut dispenser (avec rémunération), selon les besoins, s'il/elle est intéressé(e) et a les compétences requises, dans le cadre de l'école, des cours de FLE, d'anglais, d'art, de musique, danse, etc.

Avec les enfants

1. Veille constamment à la sécurité de chaque enfant, à l'intérieur de l'école et lors des sorties extérieures ;
2. Participe à l'apprentissage de l'autonomie de chaque enfant ;
3. Parle aux enfants en français et les encourage positivement à communiquer dans la langue française ;
4. Est bienveillant(e) ; jamais ne menace ou ne frappe un enfant, ne crie sur un enfant, n'utilise de force physique ou émotionnelle sur un enfant.

Avec les parents

1. Communique respectueusement avec les parents et recueille les informations nécessaires à la bonne garde de l'enfant ;
2. Participe aux entretiens individuels et collectifs avec les parents à la demande de la direction/des enseignants/du coordinateur pédagogique.